

POLITIQUE BOARD OF EDUCATION OF MONTGOMERY COUNTY

Politiques et règlements connexes : ABA, ABC, ACA, AFA-RA, EGI-RA, IGS, IKA-RA, ILA-RA, JOA-RA, KBA-RA, KLA, KLA-RA

Services responsables : Chef de cabinet

Politique en matière de diffusion d'informations publiques

A. OBJECTIF

1. Présenter une vision visant à développer la compréhension, le soutien et la confiance du public en Montgomery County Public Schools (MCPS) par une communication efficace via différents moyens et canaux de communication répondant aux objectifs, besoins, opportunités et obligations du district scolaire et de la communauté
2. Dresser les attentes du Conseil Scolaire de Montgomery County en matière de communication d'informations pertinentes au public, avec efficacité et dans des délais impartis, tout en s'efforçant de vérifier la véracité d'une information et d'apporter dans la mesure du possible un cadre d'explication concis, clair et compréhensible par le public

B. POSITION

1. Le Conseil Scolaire souhaite promouvoir une communication efficace avec les membres composant la communauté de Montgomery County et encourager le respect, la confiance et la compréhension généralisée des programmes scolaires et des opérations de MCPS en :
 - a) apportant aux parents/tuteurs légaux, élèves, employés et toute autre partie prenante de la communauté, dans les délais impartis, des informations utiles et un cadre d'explication qui leur permettent de comprendre les objectifs, programmes et politiques du district scolaire,
 - b) donnant des informations pertinentes aux parties prenantes destinées à les impliquer dans les processus de prise de décision, parler au nom des élèves et évoquer leurs préoccupations et points de vue, et enfin,

- c) en enrichissant la communauté scolaire par l'implication active des membres, organisations et entreprises qui la composent.
2. Le Conseil Scolaire met en place une grande variété de canaux de communication pour inviter et encourager le dialogue à grande échelle au sein d'une communauté mixte, comme établi dans la politique ABA du Conseil Scolaire *Implication de la communauté*. La communication productive et collaborative à grande échelle au sein d'une communauté mixte fait partie intégrante des procédures de développement et de révision des politiques du Conseil Scolaire, de la stratégie d'aménagement, du budget et de la mise en œuvre des initiatives du district scolaire.
3. L'activité du district scolaire est menée en conformité avec les lois en matière de diffusion d'informations et de réunion ouvertes au public, ainsi qu'avec les obligations d'archivage de fichiers publics qui incombent à MCPS.
- a) Le Conseil Scolaire s'engage à une entière conformité aux termes, conditions et attentes du Public Information Act of Maryland (MPIA) (Loi sur la diffusion d'informations publiques du Maryland) et du Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA) (Loi sur les droits d'éducation familiale et de vie privée). Dans son rôle de consignataire, MCPS répond aux demandes d'accès aux fichiers publics dans délais raisonnables. En cette qualité, MCPS donne accès à tous les fichiers publics, sauf dans le cas où le fichier demandé s'inscrit dans le cadre des lois MPIA, FERPA ou toute autre loi en vigueur.
 - b) Pour mener à bien sa mission éducative, MCPS doit ériger et maintenir accessibles et honnêtes ses canaux de communication avec les élèves et leur famille. Pour ce faire, les élèves et familles doivent avoir confiance en la capacité de MCPS à protéger la vie privée et la confidentialité des fichiers de scolarité, en se conformant avec les lois en vigueur. En outre, MCPS exige de son personnel, ses prestataires, fournisseurs et partenaires ainsi que des chercheurs externes d'assurer la conformité à toutes les lois et règlements en vigueur qui traitent le thème de la collection des données, la vie privée et la sécurité ; ces textes incluent notamment et de manière non-exhaustive, les exigences du FERPA, du Children's Online Privacy Protection Act (Loi sur la protection des enfants dans l'usage d'Internet et des technologies de la communication) , du Protection of Pupil Rights Amendment (Amendement sur la protection du droits des élèves), du Maryland Student Privacy Act of 2015 (Loi du Maryland sur la vie privée des élèves), et du MPIA.

4. MCPS communique de façon efficace et dans les délais convenables sur les opérations ayant lieu au sein du district scolaire, notamment et de manière non-exhaustive les informations d'urgence essentielles pour les parents/tuteurs légaux, les élèves et les employés, ainsi que les informations sur l'activité à toute partie prenante impliquée ou désireuse de s'impliquer, telle que partenaire, prestataire ou fournisseur de programme scolaire, de bien et/ou de service dans le cadre des programmes scolaires et activités de MCPS.
5. MCPS souligne l'importance que les élèves, employés, parents/tuteurs légaux et autres membres de la communauté accordent à la vie privée, et adhère à toutes les obligations légales s'agissant de la protection et la diffusion adaptée des informations portant sur les élèves et les employés, conformément à la législation fédérale et étatique.
 - a) Le surintendant est tenu de superviser ses équipes dans l'élaboration de protocoles de protection de la vie privée pour toutes les informations relatives aux élèves et aux employés, ainsi que des conditions d'utilisation des sites Internet de MCPS.
 - b) Le Conseil Scolaire attend de la part de toutes les parties prenantes ayant accès à des informations dites sensibles ou confidentielles une adhésion aux protocoles en vigueur et d'accéder, utiliser, ou diffuser ces informations uniquement dans le cadre de ce qui leur est autorisé.
 - c) Le personnel est sensibilisé aux enjeux complexes de la notion de vie privée pour les fichiers des élèves et des employés et suffisamment formé pour préserver la confidentialité des informations des élèves et des employés, conformément à la Loi.
6. MCPS a recours à une variété de moyens de communication pour informer le public des missions, objectifs, programmes, accomplissements, intérêts et besoins du district scolaire.
 - a) Pour impulser l'accessibilité aux informations au public le plus large possible au sein de la communauté, MCPS
 - (1) adhère aux exigences d'accessibilité du Americans with Disabilities Act (Loi sur les américains en situation de handicap), et

- (2) fournit un service d'interprétation et de traduction, et s'engage dans la traduction des ressources scolaires majeures, pour lesquelles la traduction et l'interprétation sont le plus souvent demandées par les parents/tuteurs légaux des élèves de MCPS.
 - b) MCPS adoptera et utilisera toutes les technologies de la communication émergentes appropriées à la situation, tout en orientant les élèves et les employés pour une utilisation productive, éthique et responsable.
 - c) MCPS maintient fonctionnels ses sites Internet et services en ligne pour l'information de la communauté et son implication dans la mission commune d'offrir une éducation de la meilleure qualité à tous élèves.
 - (1) MCPS utilise ses sites Internet et services en ligne pour fournir des informations à la communauté sur MCPS et encourager un dialogue entre le district et la communauté.
 - (2) Le Conseil Scolaire comprend que la plupart des parents/tuteurs légaux, élèves, employés et autres parties prenantes de la communauté comptent sur les sites Internet MCPS et services en ligne pour s'informer, MCPS s'évertue donc à gérer ces supports de manière efficace, productive et fiable.
 - (3) MCPS encourage toutes les parties prenantes à s'impliquer pour une utilisation responsable de ces sites Internet et services en ligne.
7. Le Conseil Scolaire accorde beaucoup de valeur au rôle essentiel que jouent les médias responsables dans une société démocratique, pour chercher, analyser et diffuser des informations au public concernant les programmes scolaires et l'administration de MCPS. Le surintendant identifiera des protocoles adaptés pour encadrer des interactions directes, productives et réactives entre MCPS et les représentants de ces médias.

C. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

MCPS pourra développer la compréhension, le soutien et la confiance du public dans le groupe scolaire au travers d'une communication effectuée via différents canaux adaptés aux objectifs, besoins, opportunités et obligations de MCPS et de sa communauté. Toutes les informations doivent être diffusées au public avec efficacité et dans des délais impartis, tout en s'efforçant de vérifier la véracité d'une information et d'apporter dans la mesure du possible un cadre d'explication concis, clair et compréhensible par le public

D. STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

Le surintendant élaborera des règles appropriées pour la mise en place de cette politique.

E. EXAMEN ET RAPPORT

La présente politique sera examinée conformément au processus de révision des politiques du Conseil Scolaire.

Sources liées : *Family Educational Rights and Privacy Act*, 20 U.S.C §1232g; Protection of Pupil Rights Amendment (PPRA), 20 U.S.C. §1232h, 34 CFR Part 98, (2000 and Supp IV 2004); Section 504 of the Rehabilitation Act of 1973, as amended, 29 U.S.C. Sec 794; *Americans with Disabilities Act (ADA)*, 42 U.S.C. 12131 et seq; *Children's Internet Protection Act (CIPA)*, 47 U.S.C. §254(h)(5)(B)-(C), 254(l); *Children's Online Privacy Protection Act of 1998 (COPPA)*, 15 U.S.C.6501-6505, 16 CFR Part 312; *Public Information Act of Maryland*, Ann Code of Maryland, General Provisions Article §§4-101 through 4-601; *Maryland Student Data Privacy Act of 2015*, Ann Code of Maryland, Education Article, §4-131.

Historique de la politique : Résolution N°24-68, 9 janvier 1968 ; amendée par la résolution N°310-19 le 14 mai 2019.

Remarque : Les préceptes de la politique du Conseil Scolaire KBB, *Release of Data*, ont été intégrés aux amendements de la résolution N°310-19, et scindés lors de l'adoption de la politique amendée KBA le 14 mai 2019.